



SCoT AIX-MARSEILLE-PROVENCE :
RÉUNION PUBLIQUE PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE
Mercredi 19 janvier 2022
visioconférence

Salle et participation :

- **Participation** : 40 personnes
- **Prise de parole (dans l'ordre d'intervention) :**
 - Kevin DESSAGNE, animateur I&P
 - Michel LAN – Conseiller du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile en charge du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Conseiller métropolitain Aix-Marseille-Provence, Maire de La Destrousse
 - Laetitia BERTHIER FLANDIN, Directrice, Service Planification et Études territoriales, Direction Stratégie et Cohérence Territoriale – DGA Développement Urbain et Stratégie Territoriale Métropole Aix-Marseille-Provence
 - Marion de TATA, cheffe de projet SCoT – Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)
 - Simon de BERGH, chargé d'études SCoT– Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)
 - Romain Delaunay, Chef de projet, Service Planification Urbaine, Direction Développement Urbain du Territoire, Pays D'Aubagne et de l'Étoile
- Durée : 17h30 -20h45
- Animation : Kevin DESSAGNE – Institutions & Projets

17h30 : ouverture de la réunion publique

TEMPS 1 : INTRODUCTION

Michel LAN – Conseiller du Territoire du Pays d’Aubagne et de l’Étoile en charge du Plan Local d’Urbanisme intercommunal, Conseiller métropolitain Aix-Marseille-Provence, Maire de La Destrousse

Accueille les participants et rappelle le sujet de cette réunion publique.

Kevin DESSAGNE – animateur

Après diffusion d’un film introductif, présente le déroulé de la réunion et le fonctionnement de la visioconférence.

TEMPS 2 : LE SCoT, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Diffusion d’un court film pédagogique sur la composition du Schéma de Cohérence Territoriale

Laetitia BERTHIER FLANDIN, Directrice, Direction Stratégie et Cohérence Territoriale – DGA Développement Urbain et Stratégie Territoriale Métropole Aix-Marseille-Provence

Présente le calendrier du projet et l’intégration de la loi Climat et Résilience.

Annonce le dispositif de concertation et de communication en place.

TEMPS 3 : REPÈRES MÉTROPOLITAINS

Marion de TATA, cheffe de projet SCoT – Agence d’urbanisme de l’agglomération marseillaise (AGAM)

Restitue les résultats du diagnostic et de l’État initial de l’environnement autour de 3 repères :

- Une Métropole euro-méditerranéenne, créatrice de richesses, dont le rôle s’affirme,
- Une Métropole à l’environnement exceptionnel, fragilisé par notre mode de développement,
- Une Métropole multipolaire : diversités de cadres de vie et (dés)équilibres limitant son attractivité.

TEMPS D'ÉCHANGES diagnostic

Contexte sur l'articulation des documents d'urbanisme :

Laetitia Berthier Flandin rappelle qu'il existe :

- 5 SCoT qui sont en train de « vivre » sur le territoire dont celui d'Aubagne et de l'Etoile.
- Le Pays d'Aubagne est doté d'un Plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration.
- la substitution des documents actuels (PLUI et SCoT) se fera à l'adoption des documents nouveaux.

Le premier temps d'échanges porte sur le diagnostic :

- **Maurice Duteau** (représentant d'une association qui s'occupe de la mobilité en Pays d'Aubagne et de l'Etoile). Il s'étonne que les transports n'aient pas été évoqués.
 - **Laetitia Berthier Flandin** précise que la présentation du diagnostic a été rapide mais que l'enjeu des mobilités a été évoqué à plusieurs reprises (la congestion, les déplacements « tous azimuts », les nuisances et pollutions liées aux modes de déplacements...). La modification du mode de développement de la métropole est un enjeu fort pour le SCoT et pour la Métropole Aix-Marseille Provence (AMP). Par ailleurs, les mobilités sont un point important du PADD qui va être présenté dans la 2^{ème} partie.
- **Alain Golea** (représentant FNE et représentant de l'association Forum Citoyen) :
 - Selon monsieur Goléa il faudrait élaborer le SCoT puis le/les PLUi. Aujourd'hui, il y a une élaboration concomitante du PLUi d'Aubagne et du SCoT Métropolitain. Ce sont les mêmes rédacteurs et décideurs qui élaborent les PLUi et le SCoT. Cela pose un problème de méthodologie à monsieur Goléa.
 - En 2018 il y a eu un document rédigé par la Métropole « les échos du SCoT, des SCoT existants au SCoT métropolitain ». Monsieur Goléa souligne ce document car il faudrait que le futur SCoT métropolitain prenne en compte ce travail. Le SCoT Pays d'Aubagne est un des SCoT les plus protecteurs concernant les terres agricoles. FNE souhaite naturellement que ces enjeux soient repris dans le SCoT métropolitain.
 - Enfin, monsieur Goléa souligne l'importance d'intégrer les nouveaux éléments de la Loi Climat et Résilience dans le SCoT. FNE a été contactée par la commune d'Aurons où il est question d'artificialiser 300 hectares de terres agricoles. FNE constate qu'il y a une accélération du processus d'artificialisation des terres agricoles et qu'il y a un écart entre ce processus et le calendrier de l'application de la Loi Climat et Résilience.

○ **Laetitia Berthier Flandin :**

- Précise qu'AMP est partie de l'analyse des SCoT existants et notamment du document « les échos du SCoT, des SCoT existants au SCoT métropolitain ». Néanmoins, les SCoT existants ont été approuvés entre 2012 et 2015, deux n'appliquent pas la loi Grenelle de 2010, aucun SCoT n'applique la loi Elan de 2018. Donc plusieurs SCoT doivent se conformer au code de l'urbanisme. Par ailleurs, madame Berthier Flandin précise que la mise en place de l'échelon métropolitain repositionne un certain nombre de sujets à une autre échelle et à un autre niveau d'enjeux.
- Sur le document « les échos du SCoT », AMP va réfléchir à potentiellement réaliser un « n°2 » mais de nombreux chantiers sont déjà lancés, notamment avec la loi Climat et Résilience. Néanmoins, il a été mis en place des lettres d'informations régulières sur l'avancée du SCoT et qu'elles sont disponibles sur le site de la Métropole.
- Sur l'articulation des SCoT et des PLUi : AMP applique le cadre législatif qui lui a été donné, c'est à dire le code de l'urbanisme. Il est vrai qu'AMP se retrouve avec une situation atypique en France mais c'est la loi qui a créé la Métropole en 2016. A terme il y aura un seul SCoT et plusieurs PLUi à l'intérieur. En effet c'est la même structure qui élabore ces documents. Dans les SCoT « traditionnels », c'est un syndicat mixte qui porte le SCoT, qui regroupe plusieurs intercommunalités qui élaborent leur PLUi. L'avantage de cette configuration spéciale est que les acteurs du territoire travaillent ensemble à des grandes orientations partagées qui sont les fondements communs des documents. AMP les élabore le plus vite possible.

TEMPS 4 : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Michel LAN – Conseiller du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile en charge du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Conseiller métropolitain Aix-Marseille-Provence, Maire de La Destrousse

Introduit l'enjeu numéro 1 : renforcer l'attractivité de la Métropole et répondre aux besoins (population, entreprises)

Détaille le contenu de l'enjeu.

TEMPS D'ECHANGES n°1

- **Danièle Guieu** (remarque issue du tchat) : Pour madame Guieu l'enjeu numéro 1 est de nourrir la population avec des circuits de proximité et non de parler d'attractivité à l'international. Pour nourrir la population poursuit-elle, il faudrait protéger les terres agricoles et permettre à des agriculteurs de s'installer, il y a beaucoup de viticulture « on ne va pas se nourrir avec du vin ».
 - **Laetitia Berthier Flandin** répond qu'à l'échelle de la métropole, l'agriculture est très variée : olives, maraichages, grandes cultures, élevages... il est important de prendre en compte cette diversité qui est une richesse. Néanmoins, madame Berthier Flandin précise que ce que la métropole produit est massivement exporté.
Le SCoT n'a pas d'action directe sur les filières et sur les exploitations mais il a une action sur la gestion des espaces. La réorientation de l'agriculture vers l'alimentation est une ambition de la Métropole. Accroître l'autonomie alimentaire du territoire est un objectif pour AMP. Le Projet Alimentaire Territorial est l'outil pour déployer ces enjeux.
- **Danielle Guieu** (remarque issue du tchat) : Pour madame Guieu il faudrait favoriser le transport ferroviaire des personnes mais aussi le fret ferroviaire et fluvial.
 - **Laetitia Berthier Flandin** annonce que le fret ferroviaire est un axe important du SCoT. Cet enjeu ne concerne que certaines parties du territoire : là où il a des besoins et des infrastructures. Le développement est prévu notamment sur l'ouest du territoire notamment sur les bassins Ouest du Port.
- **PBL** (question issue du tchat) : PBL souhaiterait savoir comment les objectifs de logements vont être répartis aux communes ? comment une commune peut diviser par deux ces objectifs si elle ne souhaite pas "jouer le jeu" ?
 - **Laetitia Berthier Flandin** : Aujourd'hui la Métropole est au niveau du PADD. Il n'est pas prévu que des objectifs chiffrés à l'échelle des communes notamment sur la production de logement soit présents dans le SCoT, ce n'est pas le rôle du SCoT mais celui du Programme Local de l'Habitat qui dure 6 ans et qui est en cours d'élaboration.

Madame Berthier Flandin précise donc qu'il y a un enjeu d'articulation avec ce document. Sur la remarque d'une commune qui ne joue pas le jeu de la réduction des 50% : aujourd'hui les communes sont obligées d'être conformes à la Loi et à leur PLUI donc tous les maires devront appliquer cette règle.

- **Alain Golea** (FNE 13) : Monsieur Goléa souhaite évoquer deux points, selon lui :
 - AMP parle du Camp Sarlier comme un pôle économique à développer, or il s'agit d'une zone agricole de 2 hectares.
 - Eléments de réponse **Romain Delaunay** (chef de projet, Direction Développement Urbain du Territoire, Pays d'Aubagne et de l'Etoile) : « Il va y avoir 12 réunions publiques sur le PLUI d'Aubagne. Sur Camp Sarlier, oui c'est une zone économique, elle n'a jamais été identifiée comme « terres agricoles » au sens de l'urbanisme ».
 - Alain Golea précise qu'effectivement aujourd'hui ce n'est plus une zone agricole car elle a été déclassée très récemment par la Métropole.
- **Eddie Fabiani** (remarque issue du tchat) : « il faudrait absolument un moratoire global sur la possibilité de créer de nouvelles zones d'activités et commerciales. Surtout pour le commerce quand on voit la vacance de certaines zones... La métropole ne devrait pas permettre à chaque commune d'avoir son supermarché et sa zone comme commerciale... Face au besoin de réduire l'artificialisation des sols le SCoT devrait aussi favoriser le renouvellement urbain, la création de quartiers bien structurés en lieu et places de certains lotissements peu denses. Des densités minimales qui s'imposeraient aux PLUI devraient être intégrées au SCOT... ».

Michel LAN – Conseiller du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile en charge du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Conseiller métropolitain Aix-Marseille-Provence, Maire de La Destrousse

Introduit l'enjeu numéro 2 : Préserver la qualité de vie des habitants, construire un territoire équilibré et solidaire

Enjeu n°2 :

Marion de TATA, cheffe de projet SCoT – Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)

Explique les orientations de l'enjeu 2.

TEMPS D'ÉCHANGES n°2

- **Alain Golea (FNE 13)** : Monsieur Goléa s'interroge sur le fait de développer le Pont de Joux d'un point de vue économique. Pour lui, c'est impossible si l'on regarde la configuration des lieux. La seule possibilité serait, précise-t-il de l'autre côté de l'autoroute voire du côté de la carrière Gisone. Néanmoins, il précise qu'il n'est même pas fait état de la nécessité de créer le barreau autoroutier permettant à partir d'Auriol vers Aix.

- **Claudine Siniscalchi Lardon** : Madame Lardon fait le constat qu'il y a beaucoup d'échanges sur le développement urbain mais s'interroge sur le développement des centres de retraitement des eaux usées et de la prise en charge des différents réseaux d'assainissement, surtout au niveau des quartiers qui sont excentrés et qui sont plus proches d'une autre commune.
 - **Laetitia Berthier Flandin** : La gestion des eaux usées et l'assainissement est une compétence métropolitaine donc la métropole étant une structure intercommunale, il est possible (selon l'organisation des réseaux d'assainissement et leur articulation avec une station d'épuration) qu'un ensemble de logements soit relié à une station d'épuration et qu'un autre ensemble de logements soit relié à une autre station d'épuration.

Michel LAN – Conseiller du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile en charge du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Conseiller métropolitain Aix-Marseille-Provence, Maire de La Destrousse

Introduit l'enjeu numéro 3 : Préserver les ressources du territoire et réussir les transitions

Enjeu n°3 :

Simon de BERGH, chargé d'études SCoT – Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)

Conclut la présentation du PADD avec la présentation de l'enjeu 3.

TEMPS D'ÉCHANGES n°3

- **Un participant** pose une question sur la sécurité des trottoirs, « est-ce qu'il est prévu de refaire les trottoirs dans les années à venir/de sécuriser les espaces publics ? »
 - **Laetitia Berthier Flandin** : Le SCoT ne va pas identifier les trottoirs ou espaces publics à potentiellement faire évoluer. En revanche la question de l'accèsibilité des espaces publics, les questions de pratiques, le SCoT va donner des grandes orientations sur ces sujets. Le plan de mobilité (voté en décembre 2021) mais aussi tous les projets d'espaces publics ont l'obligation de prendre en compte les conditions d'accessibilité. Aujourd'hui le réseau de tramway et val tram le prévoient même si les projets peuvent paraître lents. AMP fait au mieux en fonction des capacités d'investissement pour améliorer les modes de vie.
- **Alain Goléa (FNE 13)** : monsieur Goléa évoque le fait que l'EIE, le diagnostic et le PADD représentent un nombre important de pages qu'il faudrait synthétiser. Monsieur Goléa invite également à lire la revue de l'AGAM de mai 2020 (n°94) où il est précisé « objectif zéro artificialisation nette, une nouvelle opportunité pour un urbanisme responsable ». Selon monsieur Goléa, quand on parle du ZAN il ne faut pas seulement parler de la préservation des terres agricoles mais aussi de développer l'urbanisme circulaire.

Par ailleurs, Monsieur Goléa ajoute que, dans le répertoire des terres menacées de FNE, il y a 113 hectares de terres agricoles menacés sur Aubagne, 7 sur Cuges et 3 sur la Penne sur l'Huveaune, 7 sur Auriol. La réponse qui a été donnée sur Camp Sarlier ne satisfait pas Alain Goléa. Effectivement Camp Sarlier n'est plus une zone agricole car elle a été déclassée par la métropole ; rien n'empêche donc de faire un pôle économique sur Camp Sarlier. Néanmoins, dans le porter à connaissance de l'Etat à toutes les collectivités territoriales, il est dit « lorsqu'il y a une zone de 4000 m² au minimum qui représente un potentiel agricole avéré, il est possible de reclasser cette zone en zone agricole ». FNE soutient le PAT de la Métropole mais monsieur Goléa souhaiterait comprendre comment AMP va nourrir ses habitants en faisant mieux (une agriculture de qualité, favoriser les circuits courts...) avec moins de terres agricoles ?

Enfin, monsieur Goléa conclut sur la mobilité : il y a un projet que l'on défend depuis des années et qui permettrait d'éviter la saturation et de sauvegarder le Valtram : c'est la création d'un « barreau » permettant la connexion Auriol/Pont de Joux à l'autoroute d'Aix.

FNE va faire une contribution sur ces divers points.

- **Laetitia Berthier Flandin** répond en disant que la situation est complexe. Les agences ont présenté une ambition d'attractivité en deux temps, 2030 et 2040. Le recyclage foncier peut se faire sur le résidentiel et sur le foncier économique mais ce dernier est plus coûteux. AMP travaille avec les collègues du développement économique. Il y a tout un travail sur les friches.
Sur le développement : AMP ne va pas mettre la métropole « sous cloche » mais elle va modifier les modalités de son développement. Le territoire vit sur des projets qui ne sont pas aussi vertueux que l'on souhaiterait mais « on est un gros paquebot avec ce SCoT on tourne le volant, cela met du temps ». L'objectif majeur du SCoT est de préserver les grands espaces mais il n'y aura pas de « sanctuarisation » des espaces agricoles.
- **Marion de Tata** souhaite répondre à la question sur les « documents trop longs ». Ce sont des documents techniques, qui en effet sont conséquents en terme de volume. Néanmoins, il y a une synthèse de l'EIE et du diagnostic qui existe déjà sur le site de la Métropole.
Concernant l'urbanisme circulaire : la notion est abordée dans le PADD notamment dans l'enjeu 3 avec la préservation des ressources des sols et des sous-sols avec notamment l'idée de recycler les matériaux qui sont issus de la construction. Par ailleurs, cela n'a pas été évoqué ce soir mais il est aussi la question dans le PADD de l'urbanisme transitoire afin de favoriser d'autres usages.
- **Jean Pugens** (représentant collectif Voie de Valdonne) voulait intervenir sur le développement des réseaux ferroviaires. Il se réjouit que le projet du Valtram aboutisse, mais selon lui il va très vite être « dépassé ». Il faut dès maintenant une perspective de continuité vers Gardanne et Aix.

- **Laetitia Berthier Flandin** : le réseau ferré est présent à l'échelle métropolitaine (train du quotidien) mais il est sous exploité. Il y a des difficultés notamment autour de la gare Saint-Charles. Les travaux de la gare souterraine sont un projet majeur (projet de la Métropole) horizon 2030 2035 qui est très lourd. C'est long donc il y a aussi des développements de mobilité alternative en attendant cette gare, il y a des travaux sur les réseaux de bus.
Le SCoT, au-delà du PDM, propose aussi des projets de plus long terme sur des réutilisations de voie ferrées. Il y a par exemple le projet de la voie Gardanne Carnoules car il y a une nécessité de structuration de ce grand bassin d'emploi (vallée de l'Arc). En revanche, il n'y a pas de projet de prolonger la voie de Valdonne dans le SCoT. Néanmoins, il y a l'autoroute et des cadencements de bus prévus.
- **Danièle Guieu** souhaite intervenir sur deux points :
 - Sur les mobilités, il y a une enquête publique sur la ligne nouvelle, il serait bon que chacun apporte sa contribution afin que l'on puisse avoir des transports à la hauteur des besoins des habitants.
 - Sur le fret : on dirait que la volonté politique est plutôt de développer le routier. Il faudrait réfléchir les déplacements et mobilités propres, notamment dans le cadre du Plan Climat.
- **Laetitia Berthier Flandin** : Il n'est pas possible de dire que « tout va être axé sur les camions » car ce n'est pas vrai. FNE participe par exemple à la concertation en cours sur l'OAZIP sur le devenir des bassins Ouest. Il a été dit plusieurs fois que la massification du fret ferroviaire et fluvial sont des conditions nécessaires du développement de la logistique. Le SCoT relaie cette ambition. Il ne va pas y avoir zéro camion, c'est évident, mais l'essentiel de l'investissement se fera sur le ferroviaire et le fluvial.
- **Danièle Guieu** : Pour les terres agricoles : sur la qualité des terres, il ne s'agit pas d'adapter la culture à la terre, c'est la terre qui doit dicter ce que l'on doit faire. Elle tient aussi à ce que le SCoT préserve les terres irriguées.
 - **Laetitia Berthier Flandin** : il y a différents types d'irrigations (gravitaire, sous pression...). Sur les terres irriguées, le SRADDET définit une règle sur cette thématique. Nous devons, via le système de compatibilité, décliner cette règle dans le SCoT.

TEMPS 6 : CONCLUSION

Michel LAN – Conseiller du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile en charge du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Conseiller métropolitain Aix-Marseille-Provence, Maire de La Destrousse

Remercie l'ensemble des intervenants et des participants.

Kevin DESSAGNE – animateur

Remercie l'ensemble des intervenants et des participants. Il rappelle les dates des 6 réunions de Territoire et les modalités de participation et d'expression avant de mettre fin à cette réunion publique.